

AUX SALARIÉS DU PÉTROLE



SALARIALE PÉTROLE / 22 NOVEMBRE 2018 :

APPEL À LA GRÈVE DANS LES INSTALLATIONS PÉTROLIÈRES

Les négociations du 22 novembre sont importantes à plus d'un titre :

- Les **primes d'ancienneté** et primes de quart **sont menacées de devenir dérogeables** dans les entreprises : un tournant, depuis des décennies, dans notre Convention collective !
- Le relèvement de la grille salariale doit être **beaucoup plus élevé que d'habitude**, pour au moins 3 raisons :
 - ⇒ Inflation élevée (chiffre officiel = 2,2 % sur un an).
 - ⇒ Profits prodigieux.
 - ⇒ Retard accumulé depuis plusieurs années.
- Enfin, la teneur des négociations de **groupe et d'entreprise dépendra du niveau arraché à la branche Pétrole.**

La CGT a réclamé en vain le maintien des **primes de quart et d'ancienneté** dans la partie non dérogeable de la Convention collective, comme cela se fait dans d'autres secteurs comme l'industrie pharmaceutique.

Mais l'UFIP fait la sourde oreille !

Y aura-t-il un syndicat qui osera signer la fin du caractère obligatoire de ces primes conventionnelles ?

Pour démontrer l'attachement des salariés à une CCNIP de haut niveau, la CGT n'a pas d'autre choix que d'appeler à la grève sur les installations pétrolières.

► *Pour nos salaires et primes, APPEL AUX SALARIÉS À SE MOBILISER pour la négociation salaires Pétrole.*

MODALITÉS